Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN02B-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 06 mars 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 06 mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 27 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Claire TALARMAIN, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Julien KERBELLEC, Sébastien DÉNIEL, Nicolas URRUTIA.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Gaël LARS,
Emmanuelle PETISCA a donné pouvoir à Julien KERBELLEC,
Dominique COLIN a donné pouvoir à Albert LE CORRE.

Etaient absents :
Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Yannig ROUAT, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Claudie Arzur comme Présidente de séance pour le vote de cette délibération. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil municipal de 18h10 à 18h11 durant les débats et le vote.

***

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN02B-DE

DELIBERATION N°CM-20260306-FIN-02b-BUDGET ANNEXE DE SAINT RENAN ANIMATIONS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Absent(e)s représenté(e)s : 03
Absent(e)s non représenté(e)s : 06
Ne prenant pas part au vote : 01
Votants : 22

Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

Les résultats du compte administratif 2025 sont conformes au compte de gestion du comptable et ont été présentés en séance. Ils s'établissent comme suit :

- Pour la section fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	4 821,62 €	-
Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	23 000,00 €	26 618,80 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	75 000,00 €	73 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	178,38 €	-
TOTAL	**103 000,00 €**	**99 618,80 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025
Chapitre 011 – Charges à caractère général	60 000,00 €	57 239,41 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	40 000,00 €	39 852,61 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 900,00 €	2 030,82 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	100,00 €	-
TOTAL	**103 000,00 €**	**99 122,84 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	99 122,84 €	99 618,80 €
Résultat 2025		495,96 €
Reprise de l'excédent ou déficit 2024		4 821,62 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025		**5 317,58 €**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN02B-DE

En section de fonctionnement, l'exercice 2025 dégage un résultat de 495,96 € auquel est ajouté le résultat 2024 de 4 821,62 € soit un résultat de clôture de 5 317,58 €.

Madame Claudie ARZUR propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2026,
Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Saint Renan Animations détaillé dans les documents énumérés ci-dessous qui sont conformes à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2026 :

- l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,
- la note explicative jointe à la délibération CM-20260306-FIN-05b,
- la maquette consolidée, compte administratif par nature, disponible et consultable au secrétariat général aux heures d'ouverture de la Mairie,

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de Saint Renan Animations s'établissant ainsi :

- Pour la section fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	4 821,62 €	-
Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	23 000,00 €	26 618,80 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	75 000,00 €	73 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	178,38 €	-
TOTAL	**103 000,00 €**	**99 618,80 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025
Chapitre 011 – Charges à caractère général	60 000,00 €	57 239,41 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	40 000,00 €	39 852,61 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 900,00 €	2 030,82 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	100,00 €	-
TOTAL	**103 000,00 €**	**99 122,84 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	99 122,84 €	99 618,80 €
Résultat 2025		495,96 €
Reprise de l'excédent ou déficit 2024		4 821,62 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025		**5 317,58 €**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN02B-DE

- de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 06 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire